

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Uelzechtdall



Commune
de Lintgen



Commune de
Lorentzweiler



Commune
de Mersch



Commune
de Steinsel



Commune de
Walferdange

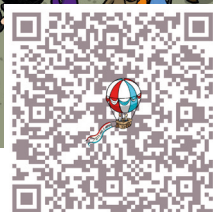
**Enseignement musical
des divisions inférieures et moyennes**

Année scolaire 2023/2024



Ecole de Musique
Museksschoul Uelzechtdall
Lintgen | Lorentzweiler | Mersch | Steinsel | Walferdange





Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2023/2024 est le jeudi 1^{er} juin 2023.**
Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de places étant limité pour tous les cours, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux anciens élèves inscrits dans les délais ainsi qu'aux enfants.
- Les cours individuels ne sont offerts qu'aux personnes résidant dans une des 5 communes de l'Uelzechtdall. Les cours collectifs sont ouverts aux personnes non-résidentes sous réserve de places disponibles (les personnes résidentes étant prioritaires).
- Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de posséder l'instrument choisi. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à la maison.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 1 jusqu'à la formation musicale 4 (certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 5 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.
- L'abandon du cours de formation musicale au cours de l'année entraînera l'arrêt obligatoire des cours d'instruments.

3. Droits d'inscription

- Une réduction des minervals est possible sur demande motivée au collège échevinal respectif.
- Les droits d'inscription sont non remboursables.
- Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

4. Procédure pour une demande de changement de lieu de cours pour un élève

- Le cours a lieu dans la commune de résidence (excepté pour les cours sur le plan régional).
- Pour tout changement de lieu de cours vers une autre commune de la "Museksschoul Uelzechtdall", une demande écrite et motivée doit être adressée pour le 15 juin au plus tard à l'École de musique de l'UGDA (ecole@ugda.lu).
- La direction se concertera avec les communes et responsables concernés et prendra une décision d'un commun accord sur le vu du motif et des places disponibles, cela à la fin du mois de juillet et au plus tard début septembre.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et formation musicale)				
Cours		Conditions d'admission	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical	Éveil musical 2	- à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	gratuit	/
	Éveil musical 3	- à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'École Fondamentale		
Formation musicale	Formation musicale 1	- à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	gratuit	100 €
	Formation musicale 1 (en français)			
	Formation musicale 2 - 4	- avoir réussi l'année précédente	75 €	100 €
	Formation musicale 5 - 6*	- avoir réussi l'année précédente		
	Formation musicale accélérée 1 (ancienne formation musicale adultes)	- un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	gratuit	100 €
	Formation musicale accélérée 2 (ancienne formation musicale adultes)	- classe pour les élèves de la formation musicale adultes 1 - 2 de 2022/2023 ou avoir réussi l'année précédente		
	Formation musicale adultes 4	- classe pour les élèves de la formation musicale adultes 3 de 2022/2023	gratuit	100 €

* Conditions d'admission pour la division moyenne Instruments / Chant / Formation musicale: Pour être admis en division moyenne, l'élève doit avoir obtenu son certificat de la division inférieure (formation musicale) ou son diplôme du deuxième cycle (instruments / chant) avec une note finale supérieure ou égale à trente-six points.

COURS COLLECTIFS (Pratique collective et danse)

Cours		Conditions d'admission	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Pratique collective	Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	gratuit	/
	Formation libre - Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans		100 €
	Pratique collective instrumentale (ensemble instrumental)	- à partir de la 2 ^e année d'études à l'instrument		/
	Musique de chambre	- avoir obtenu le diplôme du 1 ^{er} cycle à l'instrument	100 €	100 €
Danse	Danse classique	- à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'École Fondamentale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'au certificat de la division inférieure	gratuit	/
			100 € **	
	Formation musicale pour danseurs 1	- obligatoire à partir de l'inférieur 1 en danse classique (sauf si l'élève est déjà inscrit en formation musicale)	gratuit	
	Formation musicale pour danseurs 2	- avoir réussi l'année précédente		
	Histoire de la danse 1	- obligatoire à partir du degré moyen en danse classique (Moyen 1)	100 €	
	Histoire de la danse 2	- avoir réussi l'année précédente	100 €	

COURS INDIVIDUELS (Instruments / chant / déchiffrage)

Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset (flûte traversière; clarinette; hautbois / cor anglais; basson; saxophone; trompette; bugle; corne; cor en fa / alto Mib; trombone et gros cuivres)	- suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la formation musicale 1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion
Piano / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes (violon et violoncelle)	- avoir réussi la formation musicale 1 - suivre en parallèle le cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte)
Chant classique / moderne	- à partir de 11 ans (jusqu'à 30 ans pour le chant moderne) et avoir réussi au moins une année de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet - suivre en parallèle le cursus de formation musicale
Déchiffrage	- avoir obtenu le diplôme du deuxième cycle à l'instrument

Droits d'inscription (annuels)	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2	gratuit	100 €
Inférieur 3 + 4, Moyen*	100 €	100 €
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	100 €

* Conditions d'admission pour la division moyenne Instruments / Chant / Formation musicale : Pour être admis en division moyenne, l'élève doit avoir obtenu son certificat de la division inférieure (formation musicale) ou son diplôme du deuxième cycle (instruments / chant) avec une note finale supérieure ou égale à trente-six points.

** à partir de la division moyenne

Horaires des cours collectifs (sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)

OFFRE LOCALE					
Cours	Commune de Lintgen	Commune de Lorentzweiler	Commune de Mersch	Commune de Steinsel	Commune de Walferdange
Éveil musical 2	mercredi 15h45 - 16h45 Schoulcampus Lëmbaach	lundi 16h00 - 17h00 ou mercredi 16h00 - 17h00	mardi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00	jeudi 15h30 - 16h30 ou 16h30 - 17h30	mardi 13h30 - 14h30 ou 15h30 - 16h30
Éveil musical 3	mercredi 16h45 - 17h45 Schoulcampus Lëmbaach	lundi 17h00 - 18h00 ou mercredi 17h00 - 18h00	mardi 13h00 - 14h00 ou 15h00 - 16h00	jeudi 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30	mardi 14h30 - 15h30 ou 16h30 - 17h30
Formation musicale 1	mardi 14h00 - 15h00	vendredi 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00	mercredi 16h30 - 17h30 ou jeudi 13h15 - 14h15	lundi 15h45 - 16h45 ou mardi 13h15 - 14h15 mardi seulement élèves non insrits à la maison relais	mercredi 16h15 - 17h15 ou mardi 14h30 - 15h30
Formation musicale 2	mardi 15h00 - 16h30	mardi 13h30 - 15h00 ou jeudi 13h30 - 15h00	jeudi 14h15 - 15h45 ou 15h45 - 17h15	mardi 14h15 - 15h45 ou mercredi 15h45 - 17h15	mercredi 17h15 - 18h45 mardi 15h30 - 17h00
Formation musicale 3	mardi 16h30 - 18h30	mardi 15h00 - 17h00 ou jeudi 15h00 - 17h00	mardi 13h15 - 15h15 ou 15h15 - 17h15	lundi 16h45 - 18h45 ou mardi 15h45 - 17h45	jeudi 13h00 - 15h00 ou 15h00 - 17h00
Formation musicale 4	mercredi 16h15 - 18h15	mardi 17h00 - 19h00	mardi 17h15 - 18h15 et mercredi 17h30 - 18h30 ou jeudi 17h15 - 19h15	mardi 17h45 - 19h45	jeudi 17h00 - 19h00 ou mardi 17h00 - 19h00
Formation chorale pour enfants et jeunes		mercredi 13h00 - 14h00 dans le cadre de la Malson Relais		jeudi 17h30 - 18h30	
Pratique collective instrumentale (ensemble instrumental)		vendredi 18h00 - 19h00		vendredi 16h00 - 17h00	
Pratique collective instrumentale (musique de chambre)		Horaire et lieu à déterminer au vu des inscriptions			

OFFRE RÉGIONALE	
Cours	Horaire et lieu du cours
Formation musicale 1 (en français)	jeudi 16h30 - 17h30 à Walferdange
Formation musicale 5 (division moyenne)	jeudi 17h30 - 19h30 à Walferdange
Formation musicale 6 (division moyenne)	vendredi 17h00 - 19h00 à Lorentzweiler
Formation musicale accélérée 1	mercredi 19h00 - 21h00 à Walferdange
Formation musicale accélérée 2	lundi de 18h00 à 20h00 à Walferdange
Formation musicale adultes 4	lundi 20h00 - 22h00 à Walferdange
Pratique collective instrumentale (ensemble flûte à bec)	mardi 18h00 - 18h45 ou 18h45 - 19h30 à Walferdange
Formation chorale pour enfants et jeunes	mardi 17h30 - 18h30 à Walferdange
Formation libre - Chant choral pour adultes	jeudi 19h30 - 20h30 à Mersch
Formation musicale pour danseurs 1	samedi 15h00 - 16h00 à Walferdange
Formation musicale pour danseurs 2	mardi 16h00 - 17h00 à Walferdange

OFFRE RÉGIONALE	
Cours	Horaire et lieu du cours
Danse classique inférieur 1	mercredi 16h30 - 17h30 samedi 9h30 - 10h30 à Walferdange
Danse classique inférieur 2	mercredi 18h30 - 19h30 samedi 11h30 - 12h30 à Walferdange
Danse classique inférieur 3	mardi 13h00 - 14h00 jeudi 13h00 - 14h00 à Walferdange
Danse classique inférieur 4	mardi 14h00 - 15h00 jeudi 14h00 - 15h00 à Walferdange
Danse classique inférieur 5	vendredi 16h30 - 18h00 samedi 13h00 - 14h00 à Walferdange
Danse classique inférieur 6	mardi 15h00 - 16h00 jeudi 15h00 - 17h00 à Walferdange
Danse classique moyen 1	vendredi 18h00 - 19h00 samedi 16h00 - 18h00 à Walferdange
Danse classique moyen 2	mardi 18h00 - 19h00 et jeudi 17h00 - 19h00 à Walferdange
Histoire de la danse 1	samedi 14h00 - 15h00 à Walferdange
Histoire de la danse 2	mardi 17h00 - 18h00 à Walferdange

Les cours individuels

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.

Inscriptions et informations utiles

Lintgen

Procédure, date et lieu des inscriptions	Procédure de paiement des frais d'inscriptions	Coordonnées de la responsable locale	Location d'instruments à vent
Fiche d'inscription à envoyer à : École de musique de la Commune de Lintgen 33 Route Principale L-7450 Lintgen =>jusqu'au 1 ^{er} juin	Les factures seront adressées aux concernés lors du 1 ^{er} trimestre par l'administration communale de Lintgen.	Michelle van Dijk Tél.: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) michelle.van.dijk@ugda.lu	Fanfare Lintgen asbl

Porte ouverte: **22.04.2023 de 15h00 - 18h00 à l'Ecole de Musique de Lintgen**

Lorentzweiler

Procédure, date et lieu des inscriptions	Procédure de paiement des frais d'inscriptions	Coordonnées de la responsable locale et location d'instruments à vent
Fiche d'inscription à envoyer à : Commune de Lorentzweiler B.P. 7 L-7507 Lorentzweiler =>jusqu'au 1 ^{er} juin	Les factures seront adressées aux concernés lors du 1 ^{er} trimestre par l'administration communale de Lorentzweiler.	Michelle van Dijk Tél.: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) michelle.van.dijk@ugda.lu

Porte ouverte: **13.05.2023 de 14h30 - 17h30 au Centre Culturel Helmdange**

Mersch

Procédure, date et lieu des inscriptions	Procédure de paiement des frais d'inscriptions	Coordonnées de la responsable locale	Location d'instruments à vent
Fiche d'inscription à envoyer : par email: museksschoul@mierscher-musek.com par voie postale: De Valentin-Bourg Jacqueline, 9, rue des Romains L-7563 Mersch =>jusqu'au 1 ^{er} juin	Les factures seront adressées aux concernés par la Mierscher Musek asbl et les frais sont à payer avant le début des cours.	Jacqueline De Valentin-Bourg Tél.: 691 64 28 71 bourgja@pt.lu	Mierscher Musek asbl

Steinsel

Procédure, date et lieu des inscriptions	Procédure de paiement des frais d'inscriptions	Coordonnées de la responsable locale et location d'instruments à vent
Fiche d'inscription à envoyer à : Commune de Steinsel 9 rue Paul Eyschen L-7317 Steinsel =>jusqu'au 1 ^{er} juin	Les factures seront adressées aux concernés lors du 1 ^{er} trimestre par l'administration communale de Steinsel.	Michelle van Dijk Tél.: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) michelle.van.dijk@ugda.lu

Porte ouverte: **20.05.2023 de 14h30 - 17h30 au "Musekshaus A Schmatts"**

Walferdange

Procédure, date et lieu des inscriptions	Procédure de paiement des frais d'inscriptions	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments à vent
Fiche d'inscription à envoyer à : Commune de Walferdange B.P. 1 L-7201 Walferdange par email : ecoledemusique@walfer.lu =>jusqu'au 1 ^{er} juin	Les factures seront adressées aux concernés par l'administration communale de Walferdange et les frais sont à payer avant le début des cours.	Yves Muller Tél.: 33 01 44 225 ecoledemusique@walfer.lu	Walfer Musek Fred Ferron Tél.: 621 29 30 76 walfermusek@gmail.com

Porte ouverte: **19.05.2023 de 19h00 - 21h00 au Centre Prince Henri**

Coordonnées de la Chargée de la Direction de la "Museksschoul Uelzechtdall":

Michelle van Dijk : Tél.: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) / michelle.van.dijk@ugda.lu

Secrétariat de l'Ecole de musique de l'UGDA

Céline Bizzaro : Tél. : 22 05 58 31 / celine.bizzaro@ugda.lu

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 18 septembre 2023.

Fiche d'inscription 2023/2024

La fiche est à renvoyer comme indiqué à la page 6 (Inscriptions et informations utiles) suivant la commune concernée jusqu'au 1^{er} juin au plus tard.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente. La fiche est à remplir également par les anciens élèves !

☐ Lintgen	☐ Lorentzweiler	☐ Mersch	☐ Steinsel	☐ Walferdange
----------------------------------	--	---------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

Matricule national de l'élève																	
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																
Date de naissance																	

Le (la) soussigné(e)																	
Prénom et nom (parents/tuteurs)																	
Téléphone / GSM									E-Mail								
Rue et numéro																	
Code postal et localité																	

désire inscrire mon enfant ☐	désire s'inscrire ☐	ancien élève ☐ nouvel élève ☐
---	--	---

aux cours de musique suivants

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'École Fondamentale ☐	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'École Fondamentale ☐
	Jour et horaire*	
Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'École Fondamentale ☐	Formation musicale 1 (en français) à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'École Fondamentale ☐
	Jour et horaire*	
	Formation musicale 2 ☐	Formation musicale 3 ☐
	Jour et horaire*	
	Formation musicale 4 ☐	
	Jour et horaire*	
	Formation musicale 5 ☐	Formation musicale 6 ☐
Formation musicale accélérée 1 (pour adultes et enfants à partir de 12 ans) ☐	Formation musicale accélérée 2 ☐	
Formation musicale adulte 4 ☐		
Formation instrumentale	Instrument:	
Déchiffrage / transposition	Instrument:	

* Merci d'indiquer le jour et l'heure souhaités s'il y a lieu. Veuillez vous référer aux horaires de la page 5.

Tournez la page svp

Formation vocale	Chant classique ☐	Chant moderne ☐
Formation chorale	Formation chorale pour enfants et jeunes (avoir 7 ans au 31.08. -> 14 ans) ☐	Formation libre - Chant choral pour adultes ☐
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental Instrument : ☐	Musique de chambre Instrument : ☐

Danse	Danse classique Niveau ☐	
	Formation musicale pour danseurs 1 ☐	Formation musicale pour danseurs 2 ☐
	Histoire de la danse 1 ☐	Histoire de la danse 2 ☐

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-le ci-dessous et joignez-y les attestations respectives.

Années d'études	Éveil musical :		École / Conservatoire :	
	Formation musicale :		École / Conservatoire :	
	Instrument (préciser) :		École / Conservatoire :	
Remarque éventuelle:				

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)	Oui ☐ Non ☐
---	---

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**Date limite des inscriptions :
Jeudi 1^{er} juin 2023**

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.